

CPR-220603

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 3 juin 2022

10 h

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Céleste Lee Branch
Francis Bourgoïn
Yves Bourgeois
Preston Cardwell-Jean, Registrariat

Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Pierrette Fortin
Monique Levesque
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault

PERSONNE EXCUSÉE :

Stéphanie Wheaton

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 10 h.

1.1 Nouvelle membre

Le président souligne la présence d'une nouvelle membre au Comité des programmes, soit Céleste Lee Branch, étudiante inscrite au programme de droit.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts

14.2 Cours thématiques autochtones

14.3 Répertoire des cours

R : 01-CPR-220603

Francis Bourgoïn, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 CPR-220311

R : 02-CPR-220603

Pandurang Ashrit, appuyé par Monique Levesque, propose :

« Que le procès-verbal CPR-220311 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4.2 CPR-220401

R : 03-CPR-220603

Olivier Clarisse, appuyé par Claudine Auger, propose :

« Que le procès-verbal CPR-220401 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

4.3 CPR-220425

R : 04-CPR-220603

Jean-François Thériault, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

« Que les résultats du vote électronique tenue le 25 avril 2022 soient adoptés tels que présentés. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

Note -- La résolution adoptée le 25 avril 2022 par vote électronique est la suivante :

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique que la durée du programme de doctorat en psychologie (Ph. D.) passe de trois à quatre années suivant la recommandation de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM). »

Vote électronique

unanime

ADOPTÉE

5. CRÉATION DU COURS PSYC6550 (doc. 30/21-22)

Le Comité des programmes examine le dossier. Le Comité est d'avis que les objectifs proposés pour le nouveau cours PSYC6550 (Évaluation de programmes) ne correspondent pas suffisamment avec la description du cours et que le niveau de complexité proposé ne s'apparente pas à un programme de 2^e cycle ou 3^e cycle. On rappelle qu'il y a un guide qui porte sur la taxonomie de Bloom (voir le microsite du Comité des programmes).

Le Comité souhaite que les objectifs soient retravaillés et resoumis au Comité des programmes.

- POUR LE CPR : Par ailleurs, le Comité des programmes est d'avis qu'une réflexion s'avère nécessaire sur la rédaction des objectifs dans son ensemble. Ce projet sera sur la table du CPR cet automne.

R : 05-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de maîtrise ès arts (psychologie), de doctorat en psychologie et de doctorat professionnel en psychologie. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours PSYC6550 Évaluation de programmes à l'exception des objectifs qui devront être retravaillés et resoumis au Comité des programmes. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

5. CRÉATION DU COURS PSYC6550 (doc. 30/21-22) (suite)

R : 07-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline PSYC. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté de la santé et des services communautaires

6. MODIFICATION AUX COURS SANT6133, SANT6213 ET SANT6123 (doc. 31/21-22)

Le président explique que la FESR recommande les modifications proposées aux trois cours suivants : SANT6133, SANT6213 et SANT6123. Pour ces trois cours, il s'agit d'élargir la liste des destinataires.

Le Comité note que le cours SANT6213 apparaît dans la banque de cours PSYC (voir CPR-7). Ce cours devrait paraître dans la banque de cours SANT. Aussi, le formulaire CPR-9 ne présente pas le profil des autres programmes modifiés. Le Comité des programmes considère que les cours seront des cours au choix pour les programmes autre que ceux en psychologie.

- POUR LE CPR : Enfin, le Comité des programmes est d'avis qu'un recensement des cours quantitatifs devrait se faire afin de faire des économies d'échelle dans l'offre des cours.

R : 08-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de maîtrise ès arts (psychologie). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SANT6123 Méthodes de recherche, SANT6133 Analyse quantitative et SANT6213 Analyse qualitative. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

7. AJOUT DU COURS PSYC2520 – PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ À LA BANQUE DE COURS D'OFG 3 (doc. 32/21-22)

Le président présente le dossier en indiquant que la FSSSC souhaite que le cours PSYC2520 – *Psychologie de la santé* soit reconnu en tant qu'OFG 3. On rappelle que le cours PSYC3520 a été remplacé par le cours PSYC2520. Le cours PSYC3520 était dans la banque de cours OFG 3.

Quelques points sont soulevés :

- L'UARD n'a pas été consulté.
- L'OFG 3 peut être satisfait par les cours PSYC2670, PSYC2700, PSYC3530 et PSYC3540. Il semble y avoir un nombre suffisant de cours pour satisfaire l'OFG 3.
- POUR LE CPR : Il y a un nettoyage à faire dans les banques de cours en tenant compte des préalables des cours. On doit se rappeler que les cours doivent être de nature « générale ».
- POUR LE CPR : Il serait bien d'élaborer un guide OFG.

R : 10-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la formation générale (OFG 3) en y ajoutant le cours PSYC2520. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

8. MODIFICATION À SIX COURS DE MUSIQUE (doc. 33/21-22)

La Faculté des arts et des sciences sociales recommande des modifications à des cours de musique. Essentiellement, les descriptions et les objectifs des cours ont été retravaillés.

Les points suivants sont soulevés :

- Le mot « savoir » dans les objectifs est utilisé régulièrement. Il serait préférable d'utiliser les mots « approfondir » et/ou « analyser ».
- Il y a un débalancement entre les objectifs et la description du cours. Les descriptions sont-elles suffisamment étoffées pour expliquer le cours? Le doyen explique que les descriptions sont écrites dans un langage approprié pour les destinataires des cours.
- Le cours MUSI2423 n'est pas un préalable au cours MUS3231. Il faut biffer ce préalable.
- Enlever la 4^e puce dans la liste des objectifs du cours MUSI3231.
- Dans les objectifs du cours MUSI2123, on devrait retrouver le mot « analyse ».
- Dans l'analyse éventuelle des écritures des objectifs, il faudrait permettre d'aller plus loin que la taxonomie de Bloom.

8. MODIFICATION À SIX COURS DE MUSIQUE (doc. 33/21-22)**R : 11-CPR-220603**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : MUSI1103 Matières théoriques I, MUSI1123 Matières théoriques II, MUSI2103 Matières théoriques III, MUSI2123 Matières théoriques IV, MUSI3123 Matière théorique V et MUSI3231 Techniques d'analyse. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des arts et sciences sociales**9. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE B. SC. PHYSIQUE (doc. 34/21-22)**

Le président explique les modifications proposées à la mineure en physique, au programme de B. Sc. (majeure en physique) et au programme de B. Sc. (spécialisation en physique). Il s'agit de créer deux nouveaux cours, soit PHYS2903 (Physique numérique I) et PHYS4913 (Physique numérique II) et de développer des objectifs pour les cours existants PHYS1173, PHYS3803, PHYS4503, PHYS4513. Il s'agit également d'abolir le cours PHYS3903.

Diverses descriptions de cours ont été révisées.

R : 12-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : B. Sc. (majeure en physique) et B. Sc. (spécialisation en physique) ainsi qu'au profil de la mineure en physique. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

R : 13-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : PHYS2903 Physique numérique I et PHYS4913 Physique numérique II. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

9. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE B. SC. PHYSIQUE (doc. 34/21-22)

R : 14-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : PHYS1173 Mécanique, PHYS3803 Optique moderne, PHYS4503 Mécanique quantique I et PHYS4513 Mécanique quantique II. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours PHYS3903 Physique numérique. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

R : 16-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline PHYS. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

10. MODIFICATION DE PRÉALABLES À QUATRE COURS DE MATHÉMATIQUES (doc. 35/21-22)

Le Comité des programmes passe en revue les modifications proposées à quatre cours de mathématiques. Il s'agit de revoir les préalables des cours MATH3003, MATH3803, MATH3903 et MATH3163.

Le Comité note que l'UARD-mathématiques a été consulté. Toutefois, le Comité note que les motifs pour ces modifications ne sont pas exhaustifs. Le Comité ne veut pas retarder l'adoption des modifications, mais aurait souhaité de plus amples explications.

Par ailleurs, certains objectifs ont été révisés. Le Comité examine les libellés et soulève les points suivants :

- Le verbe « saisir » est vague.
- Assurer une plus grande congruence entre les objectifs et la description du cours.

10. MODIFICATION DE PRÉALABLES À QUATRE COURS DE MATHÉMATIQUES (doc. 35/21-22) (suite)

R : 17-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« À l'exception des objectifs qui doivent être retravaillés et resoumis au Comité des programmes, que le Comité des programmes accepte les modifications aux cours suivants : MATH3003 Géométrie, MATH3163 Optimisation, MATH3803 Théorie des nombres et MATH3903 Histoire des mathématiques. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences

11. PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET LE COLLÈGE ATLANTIQUE DE MASSAGE THÉRAPEUTIQUE (doc. 36/21-22)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

12. CRÉATION DU CONCEPT DE MICROPROGRAMME À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (doc. 37/21-22)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

13. MODIFICATION AU B. ING (GÉNIE ÉLECTRIQUE)

Le président présente les modifications mineures proposées aux programmes de baccalauréat en ingénierie (génie électrique) (profil régulier et régime coopératif). Les modifications proposées sont les suivantes :

- Remplacement du cours obligatoire PHYS2963 par un cours à option en sciences naturelles parmi les sigles ASTR, BIOL, CHIM ou PHYS.
- Modification mineure dans la description et les objectifs du cours GELE3133.
- Élimination des cours SCSO dans la liste des sigles retrouvée à la note 1.

Sans vouloir freiner le dossier, le Comité des programmes soulève quelques questions pour réflexion :

- L'UARD a-t-il été consulté? L'UARD est-il fonctionnel?
- Le sigle SCSO pourrait-il être remplacé par le sigle FSCI dans la liste des sigles retrouvée à la note 1?

13. MODIFICATION AU B. ING (GÉNIE ÉLECTRIQUE) (suite)**R : 18-CPR-220603**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat en ingénierie (génie électrique) (profil régulier) et au programme de baccalauréat en ingénierie (génie électrique) (régime coopératif) incluant le retrait de tous les cours INFO de la liste B, sauf INFO1101 et INFO1102. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

R : 19-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours GELE3131 Mesures et instrumentations. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

R : 20-CPR-220603

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes élimine les cours SCSO dans la liste des cours de la note relative à l'OFG 2. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté d'ingénierie**14. AFFAIRES NOUVELLES****14.1 Remerciements**

Les personnes suivantes termineront leur mandat au sein du Comité des programmes en août 2022 :

- Pandurang Ashrit
- Claudine Auger
- Jean-François Thibault

Sincères remerciements pour un engagement exceptionnel.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.2 Cours thématiques autochtones

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

14.1 Répertoire des cours


Ce point est reporté à la prochaine réunion.

15. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion est à déterminer.

16. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 10.



Lynne Castonguay, secrétaire générale